

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2022

Réuni le vendredi vingt-deux juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, IMBAULT, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT,
URBAIN.

Étaient excusés : Madame GUÉRU, Messieurs BONNOT, LEFEVRE.

Étaient absents : Madame BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Monsieur Guillaume LEFEVRE a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY.

RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

a) Convention avec le CIT

Le Maire donne lecture de la convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'opération de rénovation thermique de la mairie entre la Commune de Nançay (Cher) et l'Agence Cher Ingénierie des Territoires à Bourges. Le montant s'élève à 8 544.48 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

b) Programme de l'opération

Le Maire présente le programme de l'opération de rénovation thermique de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce programme.

TRANSFERT COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDE 18

Le conseil municipal, suite aux explications du Maire, à l'unanimité, décide d'adhérer à la compétence éclairage public du SDE 18.

EXAMEN DE DEVIS

a) Réparation de cheneaux à la salle polyvalente

Monsieur BAILLY présente le devis, de l'entreprise Couverture et Charpente de Nançay, qui s'élève à 1 001.83 € T.T.C. Le conseil l'accepte.

b) Achat de panneaux de signalisation

Monsieur BAILLY informe le conseil que plusieurs panneaux sont à changer et que des nouveaux sont à acheter. Le devis de la Société AXIMUM se monte à 820.63 € T.T.C.

DÉCLASSEMENT DE PARCELLE

Le conseil décide de déclasser la parcelle cadastrée section E n°1083, provenant de la division du domaine public, dans le domaine privé de la Commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire porte à la connaissance du conseil que deux personnes sont d'accord pour effectuer le recensement de la population début 2023 ; il s'agit de Monsieur Laurent MALAPERT et de Madame Martine CARTIER.

CANTINE

Étant donné que des parents ne préviennent pas quand leur enfant ne déjeune pas à la cantine, alors qu'il est inscrit, ce qui engendre des frais supplémentaires à la Commune, le conseil décide, à l'unanimité, de facturer aux familles, la somme de 9.00 € par repas non décommandé, à compter de la prochaine rentrée.

.../...

.../...

ADHÉSION À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES DU CHER

Le conseil municipal décide de cotiser à l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher pour l'année 2022. Le montant s'élève à 25.00 €.

INFORMATIONS

- Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Presly pour la mise à disposition de personnel et de matériel.
- Une réunion pour la présentation de la chaufferie biomasse aura lieu le 19 septembre prochain.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Cognée se passent bien malgré la vétusté des installations.
- Les enfants qui vont au centre de loisirs de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières sont ravis.
- Le Maire indique que le cahier des charges du PLUi est préparé.
- Le conseil est d'accord pour prolonger l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00.
- Le Maire signale que plusieurs personnes sont mécontentes de l'augmentation du tarif de la redevance ordures ménagères.
- Madame LEBEUF demande où en est la réfection du chemin des Chassignoles aux Tasnières qui sera à redéfinir et à borner.
- Monsieur BAILLY informe que le pont rue des Faubourgs devra être réparé d'urgence.
- Le Maire et Monsieur IMBAULT rappellent qu'une réunion aura lieu courant septembre concernant l'installation d'une antenne relais pour les portables.

Le Maire,